

## PARCOURS DE LA FORMATION CATEGORIE AAC

### **Enjeux de la formation**

Les enjeux de la formation sont d'apprendre à manipuler un véhicule et circuler dans différents environnements, de permettre aux futurs conducteurs de prendre conscience de leurs capacités à comprendre les règles du code de la route, de les appliquer et de se situer en tant que citoyens dans leurs choix de conduite en tenant compte des risques et des limites.

La formation conduite accompagnée permet d'acquérir une solide expérience de la conduite encore plus rapidement qu'en formation classique et de gagner ainsi en confiance jusqu'à l'obtention du permis de conduire.

Comparé à une formation classique, le prix total de la formation est souvent moins élevé.

Le taux de réussite à l'examen pratique est plus important (74.7% de réussite en 2023 contre 55.9% au global).

Vous pouvez passer le [permis à 17 ans](#) (et conduire seul à 17 ans à partir du 1er janvier 2024 et à condition d'avoir obtenu le Code de la route)

Une fois le permis en poche, la période probatoire n'est pas de 3 ans mais seulement de 2 ans.

Vous bénéficiez de prix préférentiels sur votre assurance « jeune conducteur ».

Depuis le 1er mars 2024, un élève ayant suivi une formation dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (disposant de son Attestation de Fin de Formation Initiale) peut conduire une voiturette (à condition d'avoir récupéré auprès de l'auto-école son attestation AM comportant le nombre d'heures de formation).

### **Déroulement de la formation**

#### Evaluation de début de formation

Cette évaluation permet de déterminer le nombre d'heures nécessaires à votre formation pratique et théorique. Elle se déroule sur simulateur de conduite.

#### Formation théorique

Cette formation vous est proposée en présentiel et/ou en distanciel.

Des cours théoriques collectifs ou individuels vous aideront à atteindre les objectifs suivants :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- Prendre et quitter son véhicule
- La mécanique et les équipements
- La sécurité du passager et du véhicule

- L'environnement
- Les premiers secours

Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider, vous conseiller et, personnaliser votre progression.

Des tests de connaissances et de capacités seront mis en place afin de vous permettre d'acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de votre examen théorique.

### Déroulement de l'examen théorique

L'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire se déroule collectivement dans un centre d'examen agréé de votre choix. Il se choisit lors de l'inscription à l'examen.

Une redevance de 30 euros est demandée par convocation.

Une série de 40 questions vous est proposée reprenant les 10 thèmes du code de la route.

Vous serez munis d'une tablette et d'écouteurs fournis par le centre d'examen.

Vous devrez répondre correctement à au moins 35 des 40 questions qui vous seront posées lors de votre examen.

Les résultats vous sont envoyés par mail au maximum 48 heures après votre examen.

### Formation pratique

Votre formation débutera sur un simulateur de conduite :

- 4 heures pour une formation boîte manuelle
- 3 heures pour une formation boîte automatique

La suite de votre formation pratique s'effectuera en voiture selon le programme de formation :

- Compétences C1 (Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul)
- Compétences C2 (Appréhender la route et circuler dans des conditions normales)
- Compétences C3 (Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers)

### Evaluation de votre progression

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur vous permettront d'apprécier les éléments à faire progresser ainsi que de mesurer votre réussite.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Au terme de votre apprentissage, lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra vous laisser conduire seul avec votre accompagnateur. Il vous remettra alors votre Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI).

Les rendez-vous pédagogiques obligatoires :

En optant pour cette formule, vous bénéficierez d'un suivi pédagogique dispensé par l'auto-école pendant toute la phase d'apprentissage et de conduite encadrée par le titulaire du permis B de votre choix. L'objectif est d'évaluer les progrès et d'approfondir la formation.

Les rendez-vous pédagogiques sont obligatoires pour l'élève et l'accompagnateur.

Lors du rendez-vous pédagogique préalable, d'une durée minimum de 2 heures, l'enseignant vous donnera des conseils et un guide sera remis à votre accompagnateur.

Ensuite, deux rendez-vous pédagogiques sont prévus au cours de l'apprentissage.

Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée,

Le deuxième à la fin (soit après 3 000 kilomètres parcourus, soit dans les deux mois précédents la date de l'examen pratique).

Ces rendez-vous comportent chacun une partie pratique (1h) et une partie théorique (2h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes de sécurité routière.

### Déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert. Le jour de l'examen, l'épreuve est présentée individuellement par l'expert qui précise au candidat qu'il va devoir :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou se rendre vers une destination préalablement établie en se guidant de manière autonome pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision.
- Réaliser une manœuvre en marche arrière.
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux conducteurs novices.
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant en pratiquant l'écoconduite.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation est réalisée par l'expert et consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation. Les résultats sont disponibles sur le site RDV Permis dans un délai de 24 heures.

**Ces informations sont consultables au sein de l'établissement + site internet**